

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 20 Juin 2023

Présents : M. Akim BEN AISSA – Chaib KINNOUS – Mohamed EZKIYOUH – Loic DE CASTRO – Mourad ZEGHLI – Alan VAN MEEL – Fouad BOUAISS – Abdellatif BEN MALEM

Excusés : MM. Jean-Daniel COLLEMAN – Rachid AJJANI – M. Bernard ALLIO

Assistes : MM. Mohamed FARES – Thomas DEPACE – Claude MICHEL – Nicolas CONSTANTIN – Julien DONADIO -

Reçus : M. Christopher SPADAFORA

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Suite à la démission de certains membres de la commission des arbitres, voici les nouveaux membres qui la composent afin de se mettre en conformité avec les règlements.

M. COLLEMAN Jean-Daniel : Président

M. BEN MALEM Abdellatif : Vice - Président

M. BOUAISS Fouad : Vice-Président et ancien arbitre

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

M. KINNOUS Chaib : représentant à la discipline
Mme SPALACCI Sarah : Secrétaire, membre n'ayant jamais exercé la fonction d'arbitre et développement arbitrage féminin.
M. ZEGHLI Mourad et M. MOURABIT Adil : Formations
M. VAN MEEL Alan : Membre, arbitre en activité et désignation jeune
M. EZKIYOUH Mohamed et M. DE CASTRO SILVA Loic : Membres
M. BEN AISSA Akim : Représentant du CD
M. MAKHECHOUHE Youcef : Membre de la Commission Technique du District,

Plusieurs arbitres nous ont alerté concernant un mail qu'ils ont reçu avec les classements des arbitres pour la saison 2022/2023, cependant rien n'a été envoyé via les boîtes mails officielles du district Grand Vaucluse. Nous informons donc les arbitres que la commission va vérifier les notes et les classements suite à cela une réponse officielle vous sera faite. La commission dans sa réunion du 20 juin 2023 a d'ores et déjà étudié les tests écrits des arbitres concernées et continue les vérifications.

CORRESPONDANCES

CLUBS

MORIERES ACS : lu et pris note.

ARBITRES

M. BEN MALEM Abdellatif : une réponse officielle vous sera faite.
M. ZENASNI Ramdan : il n'y a pas d'AG des arbitres de prévue pour la saison écoulée.
M. VAN MEEL Alan : une réponse officielle vous sera faite.
M. DARRAZI Najim : après vérification des classements, une réponse officielle vous sera faite.
M. HANTLAOUI Mohamed : une réponse officielle vous sera faite.
M. YAMLOUNI Noaman : lu et pris note, vous pouvez venir un mardi de votre choix.
M. VOLPILHAC Pascal : lu et pris note, vous pouvez venir un mardi de votre choix.
M. THON Gérard : lu et pris note, vous pouvez venir un mardi de votre choix.
M. LERAY Bastien : lu et pris note, vous pouvez venir un mardi de votre choix.
M. VITTORIETTI Yannick : une réponse officielle vous sera faite
M. DHEM Otmane : une réponse officielle vous sera faite

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreaiements.



La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contrairement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

